

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2025

Nombre de membres en exercice : 64
Nombre de présents : 34
Nombre de représentés : 6
Nombre d'absents : 24

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE VINGT CINQ JUIN à 13 h 30,
le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port,
en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la
présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2025_078_CC_53
*Convention d'adhésion à des prestations
ponctuelles d'intervenants en psychologie
clinique et sociale proposées par le Centre
de gestion de la Réunion*

Nombre de votants : 40

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
19 juin 2025

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
02/07/2025

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE -
M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline
CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - M. Irchad
OMARJEE - M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-
CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme
Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-
Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - M. Yann CRIGHTON - Mme Vanessa
MIRANVILLE - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée
MUSSARD-POLEYA - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - M.
Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme
Brigitte LAURESTANT - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - M.
Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M.
Daniel PAUSE - M. Christophe DAMBREVILLE - M. Jean MARCEAU

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Guylain
MOUTAMA-CHEDIAPIN - Madame Martine GAZE - M. Alain BENARD - Mme
Lucie PAULA - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - M. Gilles
HUBERT - Mme Amandine TAVEL - M. Maxime FROMENTIN - M. Philippe
ROBERT - Mme Florence HOAREAU - Mme Catherine GOSSARD - Mme Marie
ALEXANDRE - M. Pierre Henri GUINET - Mme Brigitte DALLY - Mme Jacqueline
SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - M. Jacky
CODARBOX - M. Jean François NATIVEL - M. Houssamoudine AHMED - Mme
Audrey FONTAINE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Suzelle
BOUCHER procuration à Mme Laetitia LEBRETON - Mme Virginie SALLE
procuration à Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR
procuration à Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Olivier HOARAU
procuration à Mme Annick LE TOULLEC - Mme Jocelyne JANNIN procuration à M.
Daniel PAUSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2025

AFFAIRE N°2025 078 CC 53 : CONVENTION D'ADHÉSION À DES PRESTATIONS PONCTUELLES D'INTERVENANTS EN PSYCHOLOGIE CLINIQUE ET SOCIALE PROPOSÉES PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA RÉUNION

Le Président de séance expose :

La convention fixe les modalités de fonctionnement des interventions, détaille les missions et les conditions d'exercices des intervenants en psychologie du travail, les obligations respectives du Centre de Gestion et de l'établissement ainsi que le coût des prestations et la durée.

1 - Engagements du CDG :

Via l'intervention de psychologues, le Centre de gestion assure des actions préventives et curatives en matière de risques psychosociaux selon deux modalités :

Des prestations socles comprenant :

- Une assistance téléphonique,
- Le traitement et suivi des demandes en prévention tertiaire,
- La rédaction et l'envoi des comptes-rendus d'interventions,
- Des temps d'échange et de concertation avec l'équipe pluridisciplinaire,
- L'élaboration d'un rapport annuel d'interventions,
- L'animation d'actions de sensibilisation.

Des interventions spécifiques comprenant :

- L'évaluation et le diagnostic RPS, l'animation d'espaces de discussions sur le travail et l'organisation d'actions de sensibilisations spécifiques,
- La mise en place de groupes de parole, séminaires et ateliers,
- La réalisation d'entretiens individuels, la mise en place de médiation (hors champs de la médiation préalable obligatoire) et la gestion de crise psychosociale.

Les psychologues du travail interviennent sur rendez-vous et sur demande écrite de l'adhérent.

2- Engagement de l'établissement :

- Transmettre toute information relative à ses activités et son organisation,
- Désigner en son sein un référent (élu ou autre personne ayant délégation),
- Associer les agents et les sensibiliser à la démarche de prévention engagée,
- Accepter une remise en cause éventuelle de l'organisation du travail ou du type de management,
- Informer des incidents psychosociaux survenus au sein de la structure,
- Faciliter l'intervention du Centre de Gestion dans le cadre des missions qui lui sont confiées par cette convention,
- Dans la mesure du possible, suivre les préconisations formulées pour préserver ou restaurer la santé mentale des agents.

3 - Les conditions financières :

Les prestations sont facturées sur la base des tarifs votés par le Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Réunion.

Pour l'année 2025 et à titre indicatif, les tarifs sont les suivants :

Nature de prestations	Montant	Modalités
Prestations socles	0.04% de la masse salariale	Cotisations versées selon les modalités et périodicité des versements faits aux organismes de sécurité sociale
Interventions spécifiques	140 €/heure	Sur devis

Chaque intervention sera précédée d'un protocole précisant son objet, sa durée et les coûts prévisionnels. Elle donnera lieu à la remise d'un livrable réalisé par le service de prévention des risques psychosociaux du Centre de Gestion.

Les interventions s'inscriront dans un programme d'actions validé et arrêté par l'établissement après avis consultatif des intervenants en psychologie clinique et sociale.

4 – La durée de la convention :

La convention est conclue pour une durée de 4 ans et prendra effet à compter de sa signature par les deux parties.

Le projet de convention d'adhésion à des prestations ponctuelles d'intervenants en psychologie clinique et sociale proposées par le Centre de gestion de la Réunion détaillant notamment les engagements réciproques des parties et les conditions d'exercice des intervenants en psychologie du travail est joint en annexe.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 19/06/2025.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 10/06/2025.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ (PAR 0 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- VALIDER l'adhésion aux prestations ponctuelles de psychologie du travail proposées par le Centre de Gestion de la Réunion, pour assurer les missions de prévention et de traitement des risques psychosociaux,

- AUTORISER le Président à signer la convention d'adhésion aux prestations ponctuelles de psychologie du travail proposées par le Centre de Gestion de la Réunion ainsi que tous les actes relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président